



ACTUALITÉS

# Recensement

Le recensement de la commune de Boissettes aura lieu du 16 janvier au 16 février 2020.



Créé le : 9/01/2020 - Mis à jour le : 9/01/2020

Un agent recenseur passera chez vous pour vous remettre le questionnaire d'enquête sur papier ou votre identifiant/mot de passe pour répondre par Internet.

Tous les cinq ans cette enquête d'utilité publique obligatoire permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique des territoires et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage. Votre participation est essentielle.

Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

**Merci par avance de réserver le meilleur accueil à Mme Nadaud qui a déjà réalisé le recensement en 2015.**